

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juillet 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Points 32 et 37 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

**Lettre datée du 13 juillet 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan au sujet de l'acte de provocation commis le 12 juillet 2020 par les forces armées arméniennes à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32 et 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Yashar Aliyev



Annexe à la lettre datée du 13 juillet 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan

Le 12 juillet 2020

Le 12 juillet 2020, les forces armées arméniennes ont tenté, en ayant recours à des tirs d'artillerie, de s'emparer de positions en direction du district de Tovouz, le long de la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

L'attaque des forces ennemies a été repoussée grâce à des mesures de riposte. Les combats ont fait trois morts et quatre blessés parmi les soldats de l'armée azerbaïdjanaise.

Cet acte de provocation des forces armées arméniennes doit être considéré comme s'inscrivant dans le prolongement des actes et déclarations récents des dirigeants de l'État agresseur – l'Arménie – qui ne font qu'attiser les tensions dans la région.

L'Arménie, dont la stratégie de sécurité nationale est à l'image de sa politique agressive, montre ouvertement qu'elle vise à s'emparer de nouvelles positions et à accroître les tensions dans la région, au lieu d'éliminer les conséquences du conflit et de retirer ses forces d'occupation des territoires internationalement reconnus de l'Azerbaïdjan.

Cet acte de provocation de l'Arménie remet sérieusement en cause l'idée même des négociations menées sous l'égide des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue du règlement du conflit du Haut-Karabakh opposant l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

En commettant de tels actes de provocation, l'Arménie tente d'impliquer des pays tiers dans le conflit qui l'oppose à l'Azerbaïdjan. Néanmoins, la position de la communauté internationale sur la politique agressive de l'Arménie est bien connue.

À l'avenir, tous les actes de provocation des forces ennemies seront également réprimés comme il se doit.

L'Arménie porte l'entière responsabilité de ces actes de provocation qui ne font qu'aggraver la situation.

Que Dieu bénisse les âmes de nos martyrs.
